ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'Académie de Toulouse

Arrêté du 25 novembre 2026 portant composition du bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse

Le recteur de l'académie de Toulouse,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1

Le bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

— Président, M. Laurent MACH, secrétaire général adjoint – directeur des ressources humaines.
— Secrétaire, Mme Frédérique RUFAS, directrice des personnels enseignants
— Secrétaire suppléante, Mme Julie NADAL, adjointe au directeur des ressources humaines

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

1- M. Jonas WIJMER, délégué de liste (suppléant : M. Thomas PIERROT)

2- M. Edward LAIGNEL, délégué de liste SNCL-SIES-SAGES (suppléant : M. Jean-Baptiste Verneuil)

3- M. Pierre PRIOURET, délégué de liste FSU (suppléant : M. Pascal MARTIN)

4- Mme Murielle JOUANNY, délégué de liste ACTION&DEMOCRATIE/CFE-CGC (suppléant : M. Dimitri ALIVON)

5- M. Michel VAN DEN BERGHE, délégué de liste SNAPEN (suppléante : Mme Estelle BALANDRAS)

6- M. LEHERICEY Philippe, délégué de liste CFTC (suppléante : Mme Amélia LEMAIRE)

7- M. Cyril LEPOINT, délégué de liste UNSA (suppléant : M. Pascal PARIS)

8- M. Yann RENOULT, délégué de liste SUD (suppléante : Mme Sarah BOYE)

9- Mme Paule LAGARDE, déléguée de liste CFDT (suppléant : M. Cyril MAZZON)

10- Mme Annick CAMALET, déléguée de liste FNEC FP-FO (suppléant : M. Christopher GAUTIER)

11- M. Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégué de liste SNALC (suppléant : M. Jean-François AUGEZ-SARTRAL)

12- M. Jamal HADIR, délégué de liste EIL-CONVERGENCE (suppléant : M. Samir TABTI)

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Laurent HACH